



7-5-1 papier

N° DEL 2020.12.09/194

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS N°27
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DÉCEMBRE 2020**



Thème : TRANSPORTS

Objet : Études d'un tronçon de voie douce de la via Guisane pour établir la continuité cyclable entre les communes de saint-Chaffrey et Briançon – Les gorges de la Guisane- Demandes de subventions.

Convocation :

Date : 03/12/2020

Affichage : 03/12/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ;
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Émilie DESMOULINS

L'Appel à Projets (AAP) « Continuités cyclables » publié par l'Etat dans le cadre du Plan Vélo et Mobilités Actives lancé par le 1^{er} ministre le 20 décembre 2019, s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable. Celui-ci a également pour objectif de porter à 9 % la part modale du vélo comme mode de transport sur l'ensemble du territoire d'ici 2024. La commune y est éligible car il s'adresse à l'ensemble des collectivités. Elle peut donc y répondre pour prétendre à des financements d'actions visant à créer un itinéraire propre type voie douce (la Via Guisane) entre les communes de Saint Chaffrey et Briançon.

Afin de répondre de manière complète et juste à cet appel à projet, la Région Sud apporte son soutien aux communes en finançant les études préalables nécessaires à l'établissement du dossier de demande de subventions.

La commune de Briançon, déjà lauréate de cet appel à projet en 2019 avec la réalisation de la passerelle piétons cycles sous le pont de la RN 94 intégré au projet de la Via Guisane, désire répondre de nouveau à cet AAP « Continuités cyclables » et envisage de saisir cette opportunité donnée par la Région Sud afin d'établir un dossier de demande de subventions répondant aux exigences de cet appel à projets.

Le plan de financement de ces études s'établit comme suit :

Région (50%)	15 000 €
Autofinancement (50%)	15 000 €
Total	30 000 € HT

Ceci exposé,

Vu les travaux de la commission Environnement, Transports, Déplacements et Travaux, réunie le 1^{er} décembre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSPORTS DEL 2020.12.09/194

PUBLIÉ LE **14 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.


Le Maire,
★ Arnaud MURCIA.